

Sur un stylobate s'élève l'ordre supérieur dont les pilastres s'arrêtent au-dessous des chapiteaux. Cette ordonnance encadre une grande fenêtre carrée à crossettes et est accostée de consoles dont le pied est décoré de vases d'un bon style qui surmontent le pilastre extrême de l'ordre inférieur de la façade.

Les ordres, profils et détails de toute cette architecture sont d'une grande pureté et ne le cèdent en rien à ceux du noviciat de Paris ; ils ont aussi un grand air de famille avec la façade de la Visitation de Moulins dont nous venons de parler. Il est excessivement regrettable que les documents manquent pour déterminer d'une manière absolue la paternité de cette œuvre.

L'église fut dépouillée de ses ornements, autels (73), chaire à prêcher, table de communion, confessionnaux et tableaux à l'époque de la révolution de 1793 et servit de magasin ou d'entrepôt à un négociant du voisinage. Elle fut rouverte en 1826 ou 1827 pour les besoins du collège.

Le projet d'ériger un COLLÈGE A VESOUL remonte à l'année 1491, époque à laquelle l'un des principaux citoyens, gouverneur de la ville, dont nous n'avons pu retrouver le nom, employa son influence en engageant l'administration municipale à cette fondation et en y appliquant une partie de sa fortune (74).

(73) A l'exception de la chapelle de la deuxième travée de gauche en entrant dédiée à saint François Régis dont le tableau a même été restitué ensuite.

(74) « *Natalis idem annua UDCXI esttitit eollegiis Veeulam Tifer-nali et Asculano. Vewlum tributur Burgundice Sequanorum quem comitatum vacant.*

*De collocanda ibi Soeietate rationem inire eæperat jamindh ab anno*